



NEUILLY-SUR-SEINE

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE PUBLIQUE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 29 MARS 2018**

Service du Conseil Municipal et des Commissions

Neuilly-sur-Seine, le vendredi 6 avril 2018

La séance est ouverte à 19h00, sous la présidence de M. Jean-Christophe FROMANTIN, Maire, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents :

M. Jean-Christophe FROMANTIN, Mme Alexandra FOURCADE, Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN, M. Jacques PIRSON, Mme Marie-Claude LE FLOC'H (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), M. Michel LEGMANN, Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Olivier LARMURIER, Mme Virginie KLEIN, M. Serge VINENT GARRO, M. François LE STANG (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), M. Stéphane ALARDET, Mme Françoise DESCHEEMAEKER, M. Pierre JUSTON, Mme Marie-Claude LEBOULANGER, Mme Marie-Laure SOUPLET, M. Philippe GIRY-DELOISON, Mme Caroline MONIN, Mme Marie-Noëlle BARRE (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), M. François-Xavier DUPONT, M. Gilles GOURLEZ de la MOTTE, Mme Mireille BERTRAND, M. Eric SCHINDLER, M. Rémi CHEYMOL, M. Philippe KARSENTY, M. Jean-Philippe DUMONT, Mme Laurence MICHELANGELI, M. Damien de FOUCAULT, Mme Alia ATIEH, Mme Emilie QUINTIN, Mme Julie AUFFRET-MULLER, M. Jean de ROQUETTE-BUISSON, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, Mme Michelle SAUVAN, M. Franck KELLER (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), Mme Marie BRANNENS, M. Anthony DODEMAN.

Etaient excusés représentés :

Mme Maryline SFEDJ représentée par Mme Virginie KLEIN, Mme Ariane GELLE représentée par Mme Emmanuelle d'ORSAY, M. Marc WARNOD représenté par M. François LE STANG (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), M. Patrick GAUTRAT représenté par Mme Mireille BERTRAND, Mme Marie-Noëlle BARRE représentée par M. Olivier LARMURIER (*à partir du point n°22-29032018*), Mme Claude BENEZIT représentée par Mme Françoise DESCHEEMAEKER, Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX représentée par Mme Marie-Claude LE FLOC'H (*jusqu'au point n°21-29032018 inclus*), Mme Véronique de FOUGEROUX représentée par M. François-Xavier DUPONT, M. Bertrand BESSE représenté par M. Jean DE ROQUETTE-BUISSON, M. Bernard LEPIDI représenté par Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Franck KELLER représenté par Mme Michelle SAUVAN (*à partir du point n°22-29032018*), M. Vincent GARRETA représenté par M. Stéphane ALARDET, Mme Catherine ZOUMMEROFF représentée par M. Jean-Philippe DUMONT.

Etait excusés non représentés :

Mme Marie-Claude LE FLOC'H (*à partir du point n°22-29032018*), M. François LE STANG (*à partir du point n°22-29032018*), M. Marc WARNOD (*à partir du point n°22-29032018*), Mme Marie-Anne BUCHETTE-PUYPEROUX (*à partir du point n°22-29032018*).

Secrétaire : M. Jean de ROQUETTE-BUISSON.

Le procès-verbal du 19 décembre 2017 a été adopté à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous communique les décisions municipales prises en application de la délibération n°2-10042014 du 10 avril 2014 :

<u>N°820/2017 du 14/12/2017</u>	Marché relatif aux prestations de services d'assurances dommages aux biens et tous risques expositions
<u>N°821/2017 du 14/12/2017</u>	Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'arbres pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°3
<u>N°822/2017 du 14/12/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public pour l'installation de stands de collecte d'équipements électriques et électroniques avec l'éco-organisme ECO-SYSTEMES
<u>N°823/2017 du 14/12/2017</u>	Marché relatif au renouvellement de l'abonnement à la revue « Habitat et Collectivités Locales » pour la Direction de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°824/2017 du 18/12/2017</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobilier pour la Direction des Affaires Juridiques Immobilières et Foncières
<u>N°825/2017 du 18/12/2017</u>	Marché relatif à l'exploitation des chaudières et chauffe-eau individuels des bâtiments communaux à Neuilly-sur-Seine
<u>N°826/2017 du 22/12/2017</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société 916 de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°827/2017 du 22/12/2017</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association Consistoriale Israélite de Paris de divers espaces de l'Espace de Loisirs « LE 167 » de Neuilly-sur-Seine
<u>N°828/2017 du 22/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique dans le cadre de la restructuration partielle du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°829/2017 du 22/12/2017</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule RENAULT « EK-663-RF »
<u>N°830/2017 du 22/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la reconnaissance de réseaux enterrés des rues concernées par les travaux d'éclairage public 2018
<u>N°831/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance et à des prestations associées du progiciel de la Gestion Financière
<u>N°832/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance et à des prestations associées de la Solution Applicative SIS MARCHES
<u>N°833/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance fonctionnelle et technique et à des prestations spécifiques à la Solution Applicative E-Temptation (décision modificative)
<u>N°834/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à la prestation d'insertion dans deux journaux d'une information relative au nouveau dispositif de stationnement à Neuilly-sur-Seine
<u>N°835/2017 du 22/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la distribution d'une lettre d'information aux riverains de l'avenue Charles de Gaulle dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de requalification de l'avenue

<u>N°836/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Hôtel Feydeau » prévu les vendredi 26 et samedi 27 janvier 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°837/2017 du 22/12/2017</u>	Marché relatif à l'achat du concert « Brad Mehldau Trio » prévu le jeudi 17 mai 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°838/2017 du 29/12/2017</u>	Fixation des conditions financières d'utilisation des locaux communaux à l'occasion de tournages de films ou de prises de photographies pour l'année 2018
<u>N°839/2017 du 29/12/2017</u>	Fixation des tarifs des droits de voirie pour l'année 2018
<u>N°840/2017 du 29/12/2017</u>	Convention portant occupation du domaine public pour l'exploitation de la Cafétéria du Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine – Attribution du droit d'occupation domaniale à Monsieur Francis LEZEAU
<u>N°841/2017 du 29/12/2017</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1711841-16 tendant à la suspension de la décision de non-opposition à déclaration préalable relative à des travaux concernant l'aménagement du jardin et de la toiture-terrasse d'une maison sise 13, rue Longpont à Neuilly-sur-Seine
<u>N°842/2017 du 29/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la restauration et reliure de documents d'archives et de registres d'Etat Civil pour la Ville de Neuilly-sur Seine - Lot n°2 : Restauration de documents iconographiques (plans, affiches, atlas)
<u>N°843/2017 du 29/12/2017</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°32 : Fourniture et livraison de mélange terreux en big bag
<u>N°844/2017 du 29/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'outillages à main pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°845/2017 du 29/12/2017</u>	Marché relatif à la fourniture, pose et entretien de la signalisation directionnelle de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°846/2017 du 29/12/2017</u>	Marché relatif aux prestations de géomètre expert et aux prestations de relevés de géomètre dans les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°847/2017 du 29/12/2017</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'un tapis de sol sur mesure pour la crèche Houdard de Neuilly-sur-Seine
<u>N°848/2017 du 29/12/2017</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « Rick le Cube et les Mystères du Temps » prévu les mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22 décembre 2017 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°849/2017 du 29/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance et à des prestations associées de la Solution Applicative DECENNIE
<u>N°850/2017 du 29/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance et à des prestations associées des Solutions Applicatives PLANITECH et AGATE
<u>N°851/2017 du 29/12/2017</u>	Marché relatif à la maintenance et à des prestations associées des Solutions Applicatives CITYWEB, LOGICIME, CITYREM
<u>N°1/2018 du 04/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la commercialisation de films publicitaires diffusés par le cinéma "Le Village" de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°2 : Publicité locale

<u>N°2/2018 du 04/01/2018</u>	Renouvellement d'un bail au profit de l'Etat portant sur les locaux du Commissariat de Police sis 28 à 34, rue du Pont à Neuilly-sur-Seine
<u>N°3/2018 du 04/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°4/2018 du 04/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de lampes de bureau pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°5/2018 du 04/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de fauteuils pour l'accueil de l'école élémentaire Charcot A de Neuilly-sur-Seine
<u>N°6/2018 du 04/01/2018</u>	Marché relatif à l'organisation d'un concert au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°7/2018 du 08/01/2018</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°14 : Fourniture et pose de numéros de voirie et plaques de rue
<u>N°8/2018 du 08/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de matériel de piégeage par phéromones pour la lutte contre les principaux ravageurs des végétaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°9/2018 du 08/01/2018</u>	Marché relatif à la souscription d'un contrat d'assurance annulation pour le concert organisé à l'occasion des vœux de Monsieur le Maire pour l'année 2018
<u>N°10/2018 du 22/01/2018</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°15 : Rénovation de l'éclairage public des rues Pierret, Bellanger, Berteaux Dumas et de l'Ecole de Mars
<u>N°11/2018 du 22/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage technique dans le cadre de la création d'un immeuble de bureaux et de vestiaires sis 1, rue Victor Noir à Neuilly-sur-Seine
<u>N°12/2018 du 22/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance des systèmes d'occultation et de fermeture des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°13/2018 du 22/01/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise le 27 juillet 2017 sous le numéro 1706991-1, tendant à l'annulation des décisions du 30 janvier 2017 et du 29 juin 2017 de la commune de Neuilly-sur-Seine, portant rejet de la demande de la Société civile du Club de Neuilly, relative à la mise en conformité de l'établissement de restauration sis 137, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine
<u>N°14/2018 du 22/01/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Institut du Virtuel Seine Ouest » (IVSO)
<u>N°15/2018 du 22/01/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Maison Des Adolescents des Hauts- de-Seine » (MDA 92)
<u>N°16/2018 du 22/01/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association « Fédération des Espaces Santé Jeunes » (FESJ)
<u>N°17/2018 du 22/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations associées du progiciel Gestion Financière (décision modificative)

<u>N°18/2018 du 22/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations associées de la Solution Applicative CinDoc
<u>N°19/2018 du 22/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations associées de la Solution Applicative AVENIO
<u>N°20/2018 du 23/01/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Polyeucte » prévu le jeudi 5 avril 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°21/2018 du 23/01/2018</u>	Marché relatif à la suppression d'un branchement électrique sis 149, boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine
<u>N°22/2018 du 23/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la rénovation intérieure des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°4 : Peintures décoratives et peintures en lettres et attributs d'églises
<u>N°23/2018 du 23/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat et à la maintenance de matériels cardio-training pour le Centre aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°24/2018 du 23/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations associées de la Solution Applicative COVADIS
<u>N°25/2018 du 23/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un nettoyeur haute pression pour le stade Monclar de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°26/2018 du 23/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de neuf panneaux d'exposition pour le club house du stade Monclar de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°27/2018 du 23/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'une auto laveuse autoportée pour le nettoyage des tennis de l'arche du Pont de Neuilly
<u>N°28/2018 du 23/01/2018</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet Michael Page, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants, pour le recrutement d'un Conservateur des cimetières
<u>N°29/2018 du 23/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la Solution Applicative LOGICLIC
<u>N°30/2018 du 24/01/2018</u>	Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative aux Commissions de Délégation de Service Public pour les délégations de service public relatives au renouvellement des marchés forains et de la fourrière automobile municipale pour la période 2018-2023
<u>N°31/2018 du 24/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à la fourniture d'un escabeau sept marches pour le service Fontainerie de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°32/2018 du 24/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un sèche-linge pour la maternelle Jacques Dulud de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°33/2018 du 24/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de divers véhicules pour les services municipaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°34/2018 du 24/01/2018</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Chanel Parfums – Beauté – Présidence de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<u>N°35/2018 du 24/01/2018</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société CJCOM de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°36/2018 du 24/01/2018</u>	Marché relatif à l'achat des feuilles de registre d'état civil pour l'année 2019
<u>N°37/2018 du 29/01/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MT207 relatif à l'entretien des voies communales de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°38/2018 du 29/01/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'un avocat afin de diligenter un référé préventif ayant pour objet la construction d'un centre multisports sis 17-25, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine
<u>N°39/2018 du 29/01/2018</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°40/2018 du 29/01/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MF165 relatif à l'acquisition de produits et matériels d'entretien pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Produits d'entretien
<u>N°41/2018 du 29/01/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MF166 relatif à l'acquisition de produits et matériels d'entretien pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Matériels d'entretien
<u>N°42/2018 du 29/01/2018</u>	Marché relatif aux prestations de maintenance curative ou préventive et achat de pièces détachées pour divers véhicules et équipements de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°12 et n°23)
<u>N°43/2018 du 29/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mets préparés pour cocktails, plateaux-repas et prestations complètes de déjeuner traiteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°3)
<u>N°44/2018 du 30/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la capture, ramassage, transports des animaux errants et cadavres d'animaux sur la voie publique et exploitation de la fourrière animale (2 lots)
<u>N°45/2018 du 30/01/2018</u>	Convention portant occupation précaire d'un appartement sis 62, boulevard de la Saussaye à Neuilly-sur-Seine
<u>N°46/2018 du 30/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de matériels bureautiques pour les services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°47/2018 du 30/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobilier pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°48/2018 du 30/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de trois matériels de sonorisation pour l'accueil de loisirs Michelis élémentaire de Neuilly-sur-Seine
<u>N°49/2018 du 30/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture d'une cafetière à capsules pour la Direction des Réceptions et des Cérémonies de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°50/2018 du 30/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobilier pour le Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°51/2018 du 30/01/2018</u>	Marché relatif à des prestations d'éveil musical dans les crèches de Neuilly-sur-Seine

<u>N°52/2018 du 30/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition de changes complets pour les structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°53/2018 du 30/01/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec Le Centre de Musique Frédéric Hasselmann de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°54/2018 du 30/01/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Duty Free Associates de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°55/2018 du 30/01/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société L'Oréal Travel Retail de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°56/2018 du 30/01/2018</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°33 : Fourniture, livraison et mise en œuvre de panneau « interdit aux chiens » et d'arceaux de borduration
<u>N°57/2018 du 30/01/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1800419-10 tendant à l'annulation de la décision de refus de renouvellement d'un macaron
<u>N°58/2018 du 31/01/2018</u>	Marché relatif à l'assistance fonctionnelle et technique pour la Solution Applicative de la Gestion Financière
<u>N°59/2018 du 31/01/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques de la Solution Applicative Intranet INDELINÉ
<u>N°60/2018 du 31/01/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la réparation et la mise aux normes d'un broyeur de type Cobra pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°61/2018 du 31/01/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'insecticides, de gel hydroalcoolique et de kits visiteur étanches pour le service Hygiène de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°62/2018 du 31/01/2018</u>	Marché relatif à des prestations d'études et de diagnostics de structures existantes dans le cadre d'opérations de réaménagement de bâtiments sur la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°63/2018 du 02/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat de l'animation « Atelier Kapla » prévu le mercredi 21 février 2018 à l'accueil de loisirs primaire Michelis de Neuilly-sur-Seine
<u>N°64/2018 du 02/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Spectacle de magie et Initiation magie » prévu le mercredi 7 mars 2018 à l'accueil de loisirs Poissonniers de Neuilly-sur-Seine
<u>N°65/2018 du 02/02/2018</u>	Marché relatif à la maintenance de l'armoire rotative KARDEX
<u>N°66/2018 du 02/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société ADEFIM de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°67/2018 du 02/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société CLARINS de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°68/2018 du 02/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Hansel et Gretel » prévu les mardi 15 et mercredi 16 mai 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine

<u>N°69/2018 du 02/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MF161 relatif à la fourniture de gilets pare-balles, vêtements, chaussures et accessoires pour les Policiers Municipaux, ASVP, Gardiens de square et autres personnels de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°2 : Uniformes et accessoires
<u>N°70/2018 du 02/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MF162 relatif à la fourniture de gilets pare-balles, vêtements, chaussures et accessoires pour les Policiers Municipaux, ASVP, Gardiens de square et autres personnels de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°3 : Chaussures
<u>N°71/2018 du 02/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la mise en œuvre d'une solution de reprise de mentions et filiations sur les actes d'Etat Civil de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°72/2018 du 02/02/2018</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°34 : Entretien des bacs à sable
<u>N°73/2018 du 02/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le restaurant municipal de Neuilly-sur-Seine - Lot n°7 : Fruits et légumes
<u>N°74/2018 du 02/02/2018</u>	Marché relatif à l'intervention de GRDF dans le cadre des travaux de suppression d'ouvrage de raccordement au gaz du 15-27, boulevard du Général Koenig à Neuilly-sur-Seine
<u>N°75/2018 du 08/02/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête déposée devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise et portant le n°1800713-10 tendant à l'annulation de la notification d'opposition à tiers détenteur en date du 23 novembre 2017 émis à l'encontre de Monsieur et Madame ZANA
<u>N°76/2018 du 08/02/2018</u>	Marché relatif à la location de deux pompes de relevage, dans le cadre de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde, pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°77/2018 du 08/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'acquisition d'un réfrigérateur pour la crèche Sainte-Anne de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°78/2018 du 08/02/2018</u>	Marché relatif à la prestation de maintenance de la plate-forme Internet d'échanges de services entre administrés de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°79/2018 du 08/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec le Crédit Mutuel de Neuilly-sur-Seine de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°80/2018 du 08/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Carmen(s) » prévu le mardi 10 avril 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°81/2018 du 08/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « L'ours qui avait une épée » prévu les 23, 24, 25 et 26 mai 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°82/2018 du 08/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec les Editions Francis Lefebvre de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°83/2018 du 12/02/2018</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°16 : Rénovation de l'éclairage public des rues suivantes : rue du Pont et rue Paul Chatrousse
<u>N°84/2018 du 12/02/2018</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°17 : Rénovation de l'éclairage public des rues suivantes : rue Louis-Philippe et la rue d'Orléans

<u>N°85/2018 du 12/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition de balais pour balayeuses de rue pour le garage municipal de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°86/2018 du 12/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de mets préparés pour cocktails, plateaux-repas et prestations complètes de déjeuner traiteur pour la Ville de Neuilly-sur-Seine (lots n°4 et n°5)
<u>N°87/2018 du 13/02/2018</u>	Accord-cadre relatif à la fourniture et à la livraison d'arbres pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°4
<u>N°88/2018 du 13/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MF159 relatif à la fourniture de matériaux et équipements divers pour les bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°8 : Fourniture de matériaux de voirie et réseaux divers
<u>N°89/2018 du 13/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance, l'entretien et l'acquisition de défibrillateurs pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°90/2018 du 13/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis de sol pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°91/2018 du 13/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de tapis de sol et matériels électroménagers pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°92/2018 du 13/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'une table de réunion pour le service Gestion et Prévention des Déchets de Neuilly-sur-Seine
<u>N°93/2018 du 13/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à la livraison de produits d'entretien destinés au nettoyage de l'espace public urbain
<u>N°94/2018 du 13/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à une prestation de remplacement d'une bouche de lavage et à la fourniture d'une échelle murale pour le service Propreté Urbaine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°95/2018 du 13/02/2018</u>	Marché relatif à la souscription au service d'assistance statutaire et abonnement au site Internet du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne
<u>N°96/2018 du 13/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture, la livraison et l'installation d'une remplisseuse de plaques pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°97/2018 du 14/02/2018</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages subis par le véhicule RENAULT « EF-878-TV »
<u>N°98/2018 du 14/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MS04 relatif au droit d'utilisation et à la maintenance du logiciel de gestion des réservations pour les studios de répétition du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°99/2018 du 14/02/2018</u>	Marchés UGAP relatifs à l'acquisition de divers matériels et consommables informatiques pour les besoins des services de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°100/2018 du 14/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MT54 relatif à la rénovation du clos et du couvert de l'Hôtel de Ville de la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°4 : Mise en lumière de la façade (électricité)
<u>N°101/2018 du 14/02/2018</u>	Marché relatif aux prestations de maintenance curative ou préventive et achat de pièces détachées pour divers véhicules et équipements de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°26)

<u>N°102/2018 du 15/02/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MF108 relatif à la fourniture, la livraison et la pose de columbariums en comblanchien et/ou en granit, et à la fourniture, la livraison et la pose de dallage en comblanchien et/ou en granit pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°103/2018 du 15/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS228 relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°104/2018 du 15/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « 20 000 lieues sous les mers » prévu le mardi 26 juin 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°105/2018 du 15/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « Le Cid » prévu le jeudi 8 février et le vendredi 9 février 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°106/2018 du 15/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché relatif à l'achat du spectacle « Et si j'étais Moi ! » prévu le mardi 9 janvier et le mercredi 10 janvier 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°107/2018 du 15/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Nocturnes, Estro » prévu le jeudi 3 mai 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°108/2018 du 15/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de tapis de sol pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°109/2018 du 16/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Un air de famille » prévu le jeudi 15 février 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°110/2018 du 19/02/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2011M51 relatif à la réalisation de travaux de sécurité, de modernisation et de mise en conformité à la réglementation pour les handicapés, sur les ascenseurs des bâtiments communaux
<u>N°111/2018 du 19/02/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MS198 relatif à l'entretien et à d'éventuels travaux de rénovation des installations d'éclairage public de la Ville de Neuilly-sur-Seine (lot n°1)
<u>N°112/2018 du 19/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de boissons alcoolisées pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lots n°1, n°2, n°3 et n°5
<u>N°113/2018 du 19/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et aux prestations spécifiques pour la Solution Applicative SALTO
<u>N°114/2018 du 22/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2017MF39 relatif à la fourniture et la livraison de stylos offerts lors des cérémonies de mariage, livrets de famille, encart et étuis pour la Ville de Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Stylos
<u>N°115/2018 du 22/02/2018</u>	Avenant n°1 au bail du 2 novembre 2017 d'un appartement à loyer social conventionné sis 62, avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine consenti à Madame FERNANDES Pauline (ex-épouse VELOSO)
<u>N°116/2018 du 22/02/2018</u>	Avenant n° 1 à la décision n° 208/2010 relative à la création d'une régie de recettes à l'effet d'encaisser les droits d'adhésion au programme Neuilly Start Up
<u>N°117/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association Réseau Carel
<u>N°118/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Directrices et directeurs de Bibliothèques municipales et de Groupements intercommunaux des Villes de France

<u>N°119/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Bibliothécaires de France
<u>N°120/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association pour la Coopération des Professionnels de l'Information Musicale
<u>N°121/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association des Utilisateurs des Logiciels d'Infor Bibliothèque
<u>N°122/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'Association BIB92
<u>N°123/2018 du 22/02/2018</u>	Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Neuilly-sur-Seine à l'association Images en bibliothèques
<u>N°124/2018 du 27/02/2018</u>	Avenant n°1 à la convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société ADEFIM de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°125/2018 du 27/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec le Cabinet Dubreuil de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°126/2018 du 27/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société SERVICE PLAN de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°127/2018 du 27/02/2018</u>	Marché relatif à l'achat du spectacle « Cuisine et dépendances » prévu le mercredi 28 mars 2018 au Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°128/2018 du 27/02/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec la société Chanel SAS de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°129/2018 du 27/02/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de remplacement du sol sportif de la salle de boxe du Théâtre des Sablons à Neuilly-sur-Seine
<u>N°130/2018 du 27/02/2018</u>	Marché relatif à l'acquisition d'une batterie de secours pour le système de contrôle et de gestion électronique des clefs du Patrimoine de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°131/2018 du 27/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à la livraison de fioul pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°132/2018 du 27/02/2018</u>	Accord-cadre portant sur la rénovation de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse - Marché subséquent n°18 : Rénovation de l'éclairage public de la rue de l'Hôtel de Ville
<u>N°133/2018 du 27/02/2018</u>	Marché relatif à la location de système anti-intrusion et neutralisation de logements pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°134/2018 du 27/02/2018</u>	Marché relatif à la maintenance et petits travaux de la Boucle Optique Locale de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°135/2018 du 27/02/2018</u>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat - Référé suspension et recours de plein contentieux contre l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2017 prononçant la carence définie par l'article L. 302-9-1 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de la période triennale 2014-2016 pour la commune de Neuilly-sur-Seine
<u>N°136/2018 du 28/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de mobilier pour le réaménagement du service du Conseil Municipal et des Commissions de la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°137/2018 du 28/02/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un four micro-ondes pour la médiathèque annexe de Neuilly-sur-Seine
<u>N°138/2018 du 28/02/2018</u>	Marché relatif à l'accès à la base de données techniques et réglementaires de la construction REEF4 du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment)
<u>N°139/2018 du 28/02/2018</u>	Avenant n°1 au marché n°2016MS117 relatif à l'enlèvement des déjections canines sur le territoire de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°140/2018 du 28/02/2018</u>	Avenant n°2 au marché n°2016MS134 relatif aux prestations de fourniture et de mise en œuvre d'un logiciel de gestion financière et de pilotage pour la Ville et le CCAS de Neuilly-sur-Seine
<u>N°141/2018 du 02/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et à l'installation de mobiliers et matériels pour les établissements petite enfance de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°142/2018 du 06/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et livraison de substrats et de paillages pour la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°143/2018 du 06/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif au remplacement des menuiseries de l'école élémentaire Peretti de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°144/2018 du 06/03/2018</u>	Accord-cadre multi-attributaires relatif à l'acquisition de logiciels et de progiciels, aux mises à jour des logiciels et au renouvellement de la maintenance pour la Ville de Neuilly-sur-Seine et le Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°1
<u>N°145/2018 du 06/03/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'association CDIF de divers espaces du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°146/2018 du 06/03/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'association PromesseS de l'auditorium du Théâtre des Sablons de Neuilly-sur-Seine
<u>N°147/2018 du 06/03/2018</u>	Résiliation du marché n°2014M186 relatif à la fourniture et à l'installation de mobilier de bureau pour la Ville de Neuilly-sur-Seine - Lot n°1 : Mobilier de bureau
<u>N°148/2018 du 12/03/2018</u>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit de Marymount School (section collège) de Neuilly-sur-Seine
<u>N°149/2018 du 12/03/2018</u>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit du collège Pasteur de Neuilly-sur-Seine
<u>N°150/2018 du 12/03/2018</u>	Convention de mise à disposition des installations sportives municipales au profit du collège Saint-Pierre/Saint-Jean de Neuilly-sur-Seine
<u>N°151/2018 du 15/03/2018</u>	Accord-cadre portant sur l'entretien et la maintenance des espaces verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine - Marché subséquent n°35 : Plantation d'arbustes dans le cadre du remplacement de surfaces gazonnées dans le cadre du réaménagement du cimetière nouveau
<u>N°152/2018 du 15/03/2018</u>	Marché relatif aux prestations de maintenance, de dépannage et à la fourniture et installation d'équipements de cuisine et de lingerie pour la Ville de Neuilly-sur-Seine

<u>N°153/2018 du 15/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la souscription d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation de contrats assurances construction relatifs à l'opération de démolition – reconstruction d'un bâtiment scolaire situé 56, rue Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine
<u>N°154/2018 du 15/03/2018</u>	Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'accepter l'indemnisation relative au remboursement des dommages causés au 12 bis / 20, rue des Gravier à Neuilly-sur-Seine
<u>N°155/2018 du 19/03/2018</u>	Marché relatif à des missions de coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé) dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
<u>N°156/2018 du 19/03/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat de matériels divers (escabeau, guide file mural à sangle et son receptr) pour le Centre Aquatique de Neuilly-sur-Seine
<u>N°157/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de deux chaises de surveillance pour le Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°158/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de cartes d'accès pour le Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°159/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'achat d'un parcours aquatique pour l'activité bébés nageurs du Centre Aquatique de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°160/2018 du 19/03/2018</u>	Marché UGAP relatif à l'achat d'un four micro-ondes pour un local cantonniers rue du Pont à Neuilly-sur-Seine
<u>N°161/2018 du 19/03/2018</u>	Approbation de la mission dévolue au cabinet Michael Page, spécialisé dans le recrutement de cadres, ingénieurs et dirigeants, pour l'assistance au recrutement d'un Directeur de programmes et d'un Responsable Applications
<u>N°162/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'installation, la location et l'entretien d'équipements pour sanitaires dans les bâtiments de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°163/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de trente lecteurs radio CD pour les crèches de Neuilly-sur-Seine
<u>N°164/2018 du 19/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'une carte additionnelle pour compléter l'équipement de la console son du Théâtre des Sablons de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°165/2018 du 20/03/2018</u>	Convention portant occupation temporaire du domaine public avec l'Association ACEFJ Communauté de l'Emmanuel de divers espaces de l'Espace de Loisirs « LE 167 » de Neuilly-sur-Seine
<u>N°166/2018 du 20/03/2018</u>	Marché relatif aux travaux de réhabilitation du groupe scolaire Madeleine Michelis à Neuilly-sur-Seine – Lot n°1 : Gros œuvre – Menuiserie – Aménagement
<u>N°167/2018 du 20/03/2018</u>	Marché relatif à la souscription d'un abonnement de prévisions météorologiques d'un an pour le service Espaces Verts de la Ville de Neuilly-sur-Seine
<u>N°168/2018 du 20/03/2018</u>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture et la livraison d'outillage de type burin, foret et couronne pour les machines de type brise béton et carotteuse du service Voirie de la Ville de Neuilly-sur-Seine

1^{ère} PARTIE**N°1-29032018****BUDGET VILLE - COMPTE DE GESTION 2017**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2016 affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Balance de sortie 2017
Investissement	- 3 734 632,11 €	0,00 €	+ 2 879 669,11 €	- 854 963,00 €
Fonctionnement	+ 15 320 845,91 €	+ 12 494 425,58 €	+ 10 401 093,49 €	+ 13 227 513,82 €
Total	+ 11 586 213,80 €	+ 12 494 425,58 €	+ 13 280 762,60 €	+ 12 372 550,82 €

N°2-29032018**BUDGET VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2017	35 765 352,49 €
Dépenses de l'exercice 2017	<u>- 32 885 683,38 €</u>
Soit un excédent 2017 de	+ 2 879 669,11 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	<u>- 3 734 632,11 €</u>
Résultat cumulé fin 2017	- 854 963,00 €
Dépenses reportées	- 8 573 667,33 €
Recettes reportées	<u>+ 8 573 667,33 €</u>
Résultat de clôture	- 854 963,00 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	167 595 270,39 €
Dépenses de l'exercice 2017	<u>- 157 194 176,90 €</u>
Soit un excédent 2017 de	+ 10 401 093,49 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	<u>+ 2 826 420,33 €</u>
Résultat cumulé fin 2017	+ 13 227 513,82 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Ville pour l'exercice 2017.

N°3-29032018 BUDGET VILLE - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement de l'exercice 2017 à la somme de - **854 963,00 €** intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget Ville - Exercice 2018.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de + **13 227 513,82 €** :

- au financement du besoin de financement de la section d'investissement 2017 – Budget Ville - Exercice 2018 pour + **854 963,00 €** .

La somme sera inscrite au compte 1068 (recettes) section d'investissement.

- à la section de fonctionnement – Budget Ville - Exercice 2018 pour + **12 372 550,82 €** .

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°4-29032018

**BUDGET VILLE - EXERCICE 2018 - VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS
LOCAUX ET DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

DECIDE de fixer les taux de la fiscalité directe 2018 comme suit :

	Taux 2018
Taxe d'Habitation	12,57 %
Taxe Foncière Bâti	5,97 %
Taxe Foncière Non Bâti	4,12 %
Taxe d'Enlèvement Ordures Ménagères	1,21 %

ARRETE le produit prévisionnel des taxes des contributions directes attendu pour 2018 à 58 038 317 € (hors majoration du taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires) et le produit prévisionnel de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2018 à 4 145 634 €.

Les recettes seront respectivement inscrites au budget Ville – Exercice 2018 – Comptes 73111 et 7331.

N°5-29032018

BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE DE GESTION 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état B1 du Compte de Gestion :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
RECETTES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	334 000,00 €	334 000,00 €
Recettes nettes	0,00 €	314 572,84 €	314 572,84 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	0,00 €	334 000,00 €	334 000,00 €
Dépenses nettes	0,00 €	314 572,84 €	314 572,84 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit	0,00 €	0,00 €	0,00 €

N°6-29032018

BUDGET ANNEXE CLIC - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	+ 314 572,84 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 314 572,84 €
Soit un résultat 2017 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du budget Annexe CLIC pour l'exercice 2017.

N°7-29032018

BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire rejoint la séance.
Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2016 affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Balance de sortie 2017
Investissement	+ 46 933,63 €	0,00 €	- 22 880,13 €	+ 24 053,50 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 46 933,63 €	0,00 €	- 22 880,13 €	+ 24 053,50 €

N°8-29032018

**BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF
2017**

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2017	+ 11 636,86 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 34 516,99 €
Soit un déficit 2017 de	- 22 880,13 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	+ 46 933,63 €
Résultat cumulé fin 2017	+ 24 053,50 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 7 353,88 €
Résultat de clôture 2017	+ 16 699,62 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	+ 734 433,07 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 734 433,07 €
Soit un résultat 2017 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal pour l'exercice 2017.

N°9-29032018

**BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL - REPRISE AU BUDGET DE
L'EXERCICE 2018 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE
ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à la somme de **16 699,62 €** dont :
+ 24 053,50 € intégrés au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Restaurant municipal - Exercice 2018.
- 7 353,88 € correspondant au solde des restes à réaliser.

N°10-29032018 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE DE GESTION 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2016	Part de 2016 affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Balance de sortie 2017
Investissement	+ 3 155 ,73 €	0,00 €	+ 130,85 €	+ 3 286,58 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 3 155,73 €	0,00 €	+ 130,85 €	+ 3 286,58 €

N°11-29032018 BUDGET ANNEXE CINEMA - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2017	+ 234 681,25 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 234 550,40 €
Soit un excédent 2017 de	+ 130,85 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	+ 3 155,73 €
Résultat cumulé fin 2017	+ 3 286,58 €
Recettes reportées	131 726,07 €
Dépenses reportées	131 726,07 €
Résultat de clôture 2017	+ 3 286,58 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	+ 682 619,77 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 682 619,77 €
Soit un résultat 2017 de	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma pour l'exercice 2017.

N°12-29032018 BUDGET ANNEXE CINEMA - REPRISE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à la somme de **+ 3 286,58 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Cinéma - Exercice 2018.

N°13-29032018 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE DE GESTION 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2016 affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Balance de sortie 2017
Investissement	+ 746 943,56 €	0,00 €	- 177 889,05 €	+ 569 054,51 €
Fonctionnement	+ 3 570 228,04 €	0,00 €	+ 685 578,29 €	+ 4 255 806,33 €
Total	+ 4 317 171,60 €	0,00 €	+ 507 689,24 €	+ 4 824 860,84 €

N°14-29032018

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2017	+ 197 478,11 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 375 367,16 €
Soit un déficit 2017 de	- 177 889,05 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	+ 746 943,56 €
Résultat cumulé fin 2017	+ 569 054,51 €
Recettes reportées	0,00 €
Dépenses reportées	- 427 837,84 €
Résultat de clôture	+ 141 216,67 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	+ 1 575 801,70 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 890 223,41 €
Soit un excédent 2017 de	+ 685 578,29 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2016	+ 3 570 228,04 €
Résultat cumulé fin 2017	+ 4 255 806,33 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux pour l'exercice 2017.

N°15-29032018

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à la somme de **+ 141 216,67 €** dont :

+ 569 054,51 € intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement - Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2018 ;

- 427 837,84 € correspondant au solde des reports arrêtés.

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement 2017 de **+ 4 255 806,33 €** à la section de fonctionnement 2018 – Budget Annexe des Logements Sociaux - exercice 2018 pour **+ 4 255 806,33 €**.

La somme sera inscrite au compte 002 (recettes) section de fonctionnement.

N°16-29032018

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - COMPTE DE GESTION 2017

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE, M. Anthony DODEMAN et Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

STATUE sur l'exécution du budget de l'exercice 2017.

ARRETE ET ADOPTE les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2017	Part de 2016 affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Balance de sortie 2017
Investissement	+ 204 009,37 €	0,00 €	- 132 238,13 €	+ 71 771,24 €
Fonctionnement	+ 80 000,00 €	0,00 €	- 80 000,00 €	0,00 €
Total	+ 284 009,37 €	0,00 €	- 212 238,13 €	+ 71 771,24 €

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,
Monsieur le Maire quitte la séance. Sous la présidence de M. Michel LEGMANN,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

PREND ACTE de la présentation du Compte Administratif 2017.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats de l'exercice 2017, tels que résumés :

Investissement

Recettes de l'exercice 2017	+ 83 940,28 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 216 178,41 €
Soit un déficit 2017 de	- 132 238,13 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	+ 204 009,37 €
Résultat cumulé fin 2017	+ 71 771,24 €
Recettes reportées	+ 105 321,03 €
Dépenses reportées	- 105 321,03 €
Résultat de clôture 2017	+ 71 771,24 €

Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2017	+ 2 684 149,88 €
Dépenses de l'exercice 2017	- 2 764 149,88 €
Soit un déficit 2017 de	- 80 000,00 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté de l'exercice 2016	+ 80 000,00 €
Résultat de clôture 2017	0,00 €

VOTE le Compte Administratif du Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels pour l'exercice 2017.

N°18-29032018

BUDGET ANNEXE SPECTACLE VIVANT ET ARTS VISUELS - REPRISE AU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2017

Monsieur le Maire rejoint la séance.

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

Avec l'abstention de Mme Marie BRANNENS,

A la majorité,

CONSTATE le résultat de clôture de la section d'investissement 2017 à la somme de **71 771,24 €** intégré au compte 001 (recettes) section d'investissement – Budget annexe Spectacle vivant et Arts visuels - Exercice 2018.

N°19-29032018

BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - CREATION

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

DECIDE la création d'un budget annexe « Gestion du patrimoine privé » à compter du 1^{er} avril 2018. Les opérations comptables seront enregistrées sur le budget annexe à compter de la reprise en gestion directe du patrimoine privé.

DIT que les actifs et passifs seront transférés au budget annexe « Gestion du patrimoine privé ».

DIT que la nomenclature du budget annexe « Gestion du patrimoine privé » est la M14.

N°20-29032018

BUDGET ANNEXE GESTION DU PATRIMOINE PRIVE - EXERCICE 2018 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Sur le rapport de Mme Nathalie ETZENBACH-HUGUENIN,

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY, M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

ADOPTE le Budget Primitif Annexe Gestion du patrimoine privé de l'exercice 2018, à savoir :

Section de Fonctionnement : 1 500 000 €

Section d'Investissement : 605 000 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2018

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
011	Charges à caractère général	620 000,00	70	Produits des services du domaine	
012	Charges de personnel	175 000,00	74	Dotations et participations	
65	Autres charges de gestion courante	150 000,00	75	Autres produits de gestion courante	1 500 000,00
67	Charges exceptionnelles	150 000,00			
	Total Réel	1 095 000,00		Total Réel	1 500 000,00
023	Virement à la section d'investissement	405 000,00			
	Total Ordre	405 000,00		Total Ordre	
Dépenses de Fonctionnement		1 500 000,00	Recettes de Fonctionnement		1 500 000,00

Section d'investissement du Budget Primitif 2018

Chapitre		Montant	Chapitre		Montant
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00
20	Immobilisations incorporelles	200 000,00			
21	Immobilisations corporelles	105 000,00			
23	Immobilisations en cours	100 000,00			
	Total Réel	605 000,00		Total Réel	200 000,00
	Total Ordre		021	Virement de la section de fonctionnement	405 000,00
				Total Ordre	405 000,00
Dépenses d'Investissement		605 000,00	Recettes d'Investissement		605 000,00

N°21-29032018

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE - MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES A LA RENTREE 2018

Sur le rapport de Mme Emmanuelle D'ORSAY,

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

APPROUVE la demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la commune.

DECIDE de retenir l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi *

8h30/12h	12h/14h	14h/16h30	16h30/18h30
Temps de classe	Pause-déjeuner	Temps de classe	Activités périscolaires : études dirigées - ateliers - accueils du soir

* Les mercredis seront libres. Les centres d'accueil de loisirs de la Ville seront ouverts toute la journée.

DECIDE la mise en œuvre de cette nouvelle organisation à la rentrée scolaire 2018.

Départ de Mme Marie-Noëlle BARRE.

Départ de M. Franck KELLER.

Départ de Mme Marie-Claude LE FLOC'H.

Départ de M. François LE STANG.

2^{ème} PARTIE**N°22-29032018 SUBVENTION D'ACTIVITE ALLOUEE AU SYNDICAT CGT COMMUNAUX ACTIFS ET RETRAITES - RAPPORT DETAILLANT L'UTILISATION DE LA SUBVENTION ALLOUEE EN 2017**

PREND ACTE de la présentation au Conseil Municipal de Neuilly-sur-Seine, collectivité versante, du rapport détaillant l'utilisation de la subvention allouée par le Syndicat CGT Communaux actifs et retraités (rapport annexé à la présente).

N°23-29032018 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'ACTIVITE D'UN MONTANT DE 771,40 € (SEPT CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS ET QUARANTE CENTIMES) AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 AU SYNDICAT CGT COMMUNAUX ACTIFS ET RETRAITES - BUDGET VILLE - EXERCICE 2018

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY,
A la majorité,

DECIDE d'attribuer une subvention de 771,40 € (sept cent soixante et onze euros et quarante centimes) au Syndicat CGT Communaux Actifs et Retraités – Structure locale.

CONFIRME que le Syndicat CGT Communaux Actifs et Retraités sera tenu de présenter au Conseil Municipal un rapport détaillant l'utilisation de la subvention attribuée au titre de l'exercice 2018.

DIT que les crédits seront prélevés sur les crédits disponibles au compte nature 6574 fonction 020 du budget communal 2018.

N°24-29032018 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS "CONSOMMATEURS DE NEUILLY", "OCCE 92 - COOPERATIVE SCOLAIRE CHARCOT B", "OLYMPIQUE DE NEUILLY" - BUDGET VILLE - EXERCICE 2018

Avec le vote CONTRE de M. Philippe KARSENTY,
A la majorité,

DECIDE d'attribuer, aux associations ci-dessous, une subvention de fonctionnement de :

- Consommateurs de Neuilly :	900 €
- OCCE 92 – Coopérative scolaire Charcot B :	1 600 €
- Olympique de Neuilly :	75 000 €

DIT que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature 6574 du budget de la Ville – Exercice 2018.

N°25-29032018 **CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES POLICES MUNICIPALES**

A l'unanimité,

APPROUVE la mise en œuvre de la modernisation de la police municipale et notamment l'acquisition de 10 terminaux portatifs de radiocommunication.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France sis 33, rue Barbet de Jouy – 75007 Paris, l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour financer partiellement les dépenses résultant de la réalisation dudit projet, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé du projet, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1312 et code fonction 112 du budget communal.

N°26-29032018 **MEUBLES DE TOURISME - OBLIGATION D'ENREGISTREMENT DE LA DECLARATION PREALABLE PREVUE A L'ARTICLE L. 324-1-1 DU CODE DU TOURISME - CREATION D'UN TELESERVICE DE DECLARATION**

A l'unanimité,

DECIDE à compter du 1^{er} juillet 2018, de mettre en œuvre sur le territoire de la commune de Neuilly-sur-Seine, le dispositif prévu à l'article L. 324-1-1 II du Code du Tourisme qui impose une déclaration préalable à toute location de courte durée à destination d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile en lieu et place de la déclaration mentionnée au I de l'article L. 324-1-1 de ce même code.

APPROUVE la création d'un téléservice d'enregistrement de cette déclaration en échange de la délivrance d'un numéro d'enregistrement devenu obligatoire pour toute annonce de location.

DECIDE de recourir à un prestataire de service pour la mise en œuvre et la gestion d'une plateforme de télédéclaration accessible depuis le site internet de la ville.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint compétent à signer les actes y afférents.

N°27-29032018 **ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N°35 ET N°69 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE**

A l'unanimité,

DECIDE l'acquisition amiable des lots de copropriété n°35 et n°69 correspondant à un studio de 18,45 m², situé au 1^{er} étage du bâtiment E et une cave appartenant à Madame Jacqueline GALLÉ veuve AUSCHER dans l'ensemble immobilier sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, cadastré AH n°13, au prix de 96 000 euros.

PRECISE que ce bien a fait l'objet d'un sinistre dont les indemnités d'assurance seront reversées à la Ville après la signature de l'acte.

DIT que les diagnostics techniques immobiliers seront remboursés par la commune de Neuilly-sur-Seine à Madame AUSCHER dans la limite d'une somme forfaitaire de 370 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les actes complémentaires ou subséquents.

DIT que les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement au budget communal au compte 2132.

N°28-29032018 BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE AU COURS DE L'ANNEE 2017

PREND ACTE du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2017 sur le territoire de la commune par la Ville tel qu'il est détaillé dans le rapport et les tableaux joints en annexe.

N°29-29032018 CESSION DE VOLUMES A CONSTRUIRE SIS 167/169 AVENUE CHARLES DE GAULLE A NEUILLY-SUR-SEINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER ET SIGNER LES PERMIS DE DEMOLIR

A l'unanimité,

APPROUVE les projets de démolition du bâtiment situé sur la parcelle 167/169 avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer et à déposer, au nom de la Ville, les demandes de permis de démolir relatifs à ce bâtiment.

N°30-29032018 CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS SUR L'ACTUEL TERRAIN DES TENNIS SAINT-JAMES A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Région Ile-de-France – 115 rue du Bac - 75007 PARIS - l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la construction d'un centre multisports au 17-25 boulevard Général Koenig à Neuilly-sur-Seine évaluées à 10 250 000 € H.T., soit 12 300 000 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Région Ile-de-France définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 1322.

N°31-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS PAR LE FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES ET DE HUIT SCOOTERS ELECTRIQUES

A l'unanimité,

SOLLICITE du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) instauré par la Métropole du Grand Paris – 15/19 avenue Pierre Mendès France – 75646 PARIS CEDEX 13 l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement l'acquisition des véhicules et des scooters électriques dont le coût total s'élève à 64 028 € H.T., soit 76 833,60 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

DEMANDE une dérogation anticipée, si besoin est, pour l'achat des véhicules électriques avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Métropole du Grand Paris par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement l'achat des véhicules électriques.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 13158.

N°32-29032018

CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) POUR L'ACQUISITION DE DEUX VEHICULES ELECTRIQUES ET DE HUIT SCOOTERS ELECTRIQUES AINSI QUE L'INSTALLATION DE QUATRE BORNES DE RECHARGE

A l'unanimité,

SOLLICITE du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Tour Gamma B – 193-197, rue de Bercy – 75582 PARIS CEDEX 12 l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible, sous forme de subvention, pour gager partiellement l'acquisition des véhicules et des scooters électriques dont le coût total s'élève à 64 028 € H.T., soit 76 833,60 € T.T.C. et l'installation de quatre bornes de recharge à 12 281,03 € H.T., soit 14 737,23 € T.T.C.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

DEMANDE une dérogation anticipée, si besoin est, pour l'achat des véhicules électriques avant la fin de l'instruction du dossier et notamment avant la réception de la notification de l'aide escomptée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée pour gager partiellement l'achat des véhicules, des scooters électriques et l'installation de quatre bornes de recharge.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 13158.

N°33-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET EUROPEEN FEDER - REHABILITATION DURABLE - POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE MICHELIS A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

SOLLICITE de la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet européen FEDER – Réhabilitation durable – 142, rue du Bac – 75007 PARIS l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la restructuration et l'extension des bâtiments du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine évaluées à 19 345 223,60 € H.T., soit 23 214 268,32 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Région Ile-de-France dans le cadre de l'appel à projet européen FEDER – Réhabilitation durable définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 1322.

N°34-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS PAR LE FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN (FIM) POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE MICHELIS A NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

SOLLICITE la Métropole du Grand Paris par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) – 15/19 avenue Pierre Mendès France – 75646 PARIS CEDEX 13 l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la reconstruction et l'extension des bâtiments du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine évaluées à 19 345 223,60 € H.T., soit 23 214 268,32 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec la Métropole du Grand Paris par le Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 13251.

N°35-29032018

CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE MICHELIS A NEUILLY-SUR-SEINE - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

A l'unanimité,

SOLLICITE du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) – Tour Gamma B 193-197 rue de Bercy – 75582 PARIS CEDEX 12 l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la reconstruction et l'extension des bâtiments du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine évaluées à 19 345 223,60 € H.T., soit 23 214 268,32 € T.T.C., incluant la pose de panneaux photovoltaïques estimée à 60 000 € H.T., soit 72 000 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 13258.

N°36-29032018 **CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LA RESTRUCTURATION ET L'EXTENSION DES BATIMENTS DU GROUPE SCOLAIRE MICHELIS A NEUILLY-SUR-SEINE - TOITURE VEGETALISEE**

A l'unanimité,

SOLLICITE de l'Agence de l'eau Seine-Normandie – 51 rue Salvador Allende – 92027 NANTERRE CEDEX l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses relatives à la reconstruction et l'extension des bâtiments du groupe scolaire Michelis à Neuilly-sur-Seine évaluées à 19 345 223,60 € H.T., soit 23 214 268,32 € T.T.C. et plus précisément la pose de la toiture végétalisée estimée à 65 000 € H.T., soit 78 000 € T.T.C., ainsi qu'une dérogation, si besoin est, pour le démarrage anticipé des travaux pour ces équipements.

APPROUVE les dossiers élaborés à cet effet par la Direction des Grands Projets.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront affectées au budget communal au code nature 13258.

N°37-29032018 **STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DES HORODATEURS - PASSATION D'UN AVENANT N°44 A LA CONVENTION DE CONCESSION DU 30 AVRIL 1987 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE "NEUILLY STATIONNEMENT" POUR L'EXPLOITATION DU PARKING PUBLIC DE LA PLACE DU MARCHE ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE**

A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle organisation simplifiée et sécurisée de la collecte des horodateurs implantés sur la voirie de surface dans le secteur exploité par la société « Neuilly Stationnement » en vertu de la convention de concession du 30 avril 1987 et ses avenants successifs susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n°44 à ladite convention de concession du 30 avril 1987 et ses avenants successifs susvisés afin de formaliser la mise en place de cette nouvelle procédure de collecte d'horodateurs selon les modalités ci-dessus exposées.

DIT que les dispositions du présent avenant entreront en vigueur à compter de la date de réception des travaux d'aménagement du local de comptage prévu au sein du parking de la Place du Marché. Le constat d'achèvement desdits travaux sera dressé contradictoirement par la Ville et le Concessionnaire.

N°38-29032018 **STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE - NOUVELLE ORGANISATION DE LA COLLECTE DES HORODATEURS - PASSATION D'UN AVENANT N°22 A LA CONVENTION DE GESTION GLOBALE DELEGUEE DU 2 FEVRIER 2007 CONCLUE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE DELEGATAIRE ACTUELLEMENT DENOMMEE "INDIGO INFRA NEUILLY" POUR L'EXPLOITATION DU PARKING PUBLIC "PARMENTIER" ET D'UNE PARTIE DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE**

A l'unanimité,

APPROUVE la nouvelle organisation simplifiée et sécurisée de la collecte des horodateurs implantés sur la voirie de surface dans le secteur exploité par la société « Indigo Infra Neuilly » en vertu de la convention de gestion globale déléguée en date du 2 février 2007 et ses avenants successifs susvisés.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant n°22 à ladite convention de gestion globale déléguée en date du 2 février 2007 et ses avenants successifs afin de formaliser la mise en place de cette nouvelle procédure de collecte d'horodateurs selon les modalités ci-dessus exposées.

DIT que les dispositions du présent avenant entreront en vigueur à compter de la date de réception des travaux d'aménagement du local de comptage prévu au sein du parking de la Place du Marché. Le constat d'achèvement desdits travaux sera dressé contradictoirement par la Ville et le Concessionnaire.

N°39-29032018 **CONCOURS FINANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

APPROUVE la décision de recourir au concours financier du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité de Paris pour l'Electricité et les REseaux de Communication (SIPPEREC) sis Tour Gamma B – 193-197 rue de Bercy – 75012 PARIS, en vue de la réalisation des travaux de rénovation de l'éclairage public, estimés à 2 582 000,00 € H.T., dans le cadre du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

SOLLICITE en conséquent dudit Syndicat l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour la réalisation des travaux précités.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, toute convention définissant les modalités de paiement de la subvention.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

N°40-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS POUR LES CIRCULATIONS DOUCES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE - AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de versement d'une subvention au titre du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) pour les circulations douces dans le cadre du réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant précité.

DIT que les recettes résultant de cette subvention seront imputées au code nature 13258 du budget communal.

N°41-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LA VEGETALISATION DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

APPROUVE les principes de création d'espaces verts et de gestion des eaux pluviales de manière alternative mis en œuvre dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle, dont le montant global est estimé à 45 000 000 € H.T.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1322 du budget communal.

N°42-29032018

CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU PLAN VELO POUR LE REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,

Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,

A la majorité,

APPROUVE le principe de réalisation d'aménagements cyclables répondant aux objectifs du plan vélo mis en place par la Région Ile-de-France dans le cadre des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle, dont le montant global est estimé à 45 000 000 € H.T.

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution de subventions aussi élevées que possible pour gager partiellement les dépenses résultant de la réalisation desdits travaux, ainsi que la dérogation au démarrage anticipé des travaux, dans le cas où les délais d'instruction du dossier ne permettraient pas le respect de l'échéancier prévisionnel de celui-ci.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1322 du budget communal.

N°43-29032018 **CONCOURS FINANCIER DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR LES TRAVAUX DE GESTION ALTERNATIVE DES EAUX PLUVIALES DANS LE CADRE DU REAMENAGEMENT DES CONTRE-ALLEES DE L'AVENUE CHARLES DE GAULLE**

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
Avec les abstentions de M. Bernard LEPIDI, Mme Florence MAURIN FOURNIER, M. Arnaud TEULLE et M. Anthony DODEMAN,
A la majorité,

APPROUVE le respect des principes de maîtrise des pollutions et de réduction des volumes d'eaux dès l'origine du ruissellement, dans le cadre de la réalisation des travaux de réaménagement des contre-allées de l'avenue Charles de Gaulle, dont le montant global est estimé à 45 000 000 € H.T.

SOLLICITE de l'Agence de l'eau Seine-Normandie l'attribution d'une subvention aussi élevée que possible pour la réalisation desdits travaux.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement de l'aide allouée.

DIT que les recettes en résultant seront imputées au code nature 1328 du budget communal.

N°44-29032018 **CESSION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ORDRE DE TRANSFERT**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ordre de transfert des Certificats d'Economies d'Energie avec la société GREEN PRIME au prix de 0,52 centimes d'euros par kWh cumac.

DIT que les recettes correspondantes seront imputées au code nature 7788 du budget communal.

N°45-29032018 **CONCOURS FINANCIER DE LA REGION ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF EXCEPTIONNEL D'AIDES EN SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES LORS DE LA CRUE DE LA SEINE DE JANVIER - FEVRIER 2018**

A l'unanimité,

SOLLICITE du Conseil Régional d'Ile-de-France l'attribution d'une aide financière aussi élevée que possible pour gager partiellement les dépenses résultant des inondations liées à la crue de la Seine de janvier – février 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute convention définissant les conditions et modalités de versement des aides allouées.

DIT que les recettes en résultant seront imputées aux codes nature 1322 et 7472 du budget communal.

N°46-29032018 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION D'APPUI POUR LA FOURNITURE ET LA POSE DE REPERES DE CRUE AVEC LE SYNDICAT MIXTE ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN SEINE GRANDS LACS**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention d'appui pour la fourniture et la pose de repères de crue, à conclure avec le Syndicat mixte Etablissement Public Territorial (EPTB) Seine Grands Lacs sis 8, rue Villiot – 75012 Paris.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'EPTB Seine Grands Lacs la convention précitée.

N°47-29032018 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE FICHIERS D'EXPOSITION ENTRE L'INSTITUT DE RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT ET LA VILLE POUR LA REALISATION D'UNE EXPOSITION DE PHOTOS DANS LE CADRE DU WEEK-END DU VEGETAL 2018**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition de fichiers d'exposition, à conclure avec l'Institut de recherche pour le développement (IRD) siégeant 44 boulevard Dunkerque - Immeuble Sextant - CS90009 - 13002 Marseille.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'IRD la convention précitée.

N°48-29032018 **RENOVATION DU CINEMA "LE VILLAGE" - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER LE SOUTIEN FINANCIER DU CENTRE NATIONAL DU CINEMA ET DE L'IMAGE ANIMEE**

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Centre National du Cinéma et de l'Image Animée le soutien financier automatique au titre des travaux de rénovation des deux ascenseurs qui seront réalisés durant l'été 2018 au sein du cinéma municipal « Le Village » et à signer le dossier de subvention correspondant.

DIT que la somme provenant du soutien financier sera constatée au compte 1318 du budget annexe du Cinéma.

N°49-29032018 **MISE EN PLACE D'UNE IDENTIFICATION DES DOCUMENTS POUR LA GESTION DES TRANSACTIONS PAR LA TECHNOLOGIE RFID (RADIO FREQUENCY IDENTIFICATION) AU SEIN DES MEDIATHEQUES - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SOLLICITER L'OBTENTION D'UNE SUBVENTION DE L'ETAT**

A l'unanimité,

DECIDE la mise en place d'une identification des documents pour la gestion des transactions par la technologie RFID (Radio Frequency Identification) au sein des médiathèques.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'obtention d'une subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat dans le cadre de ce projet.

DIT que la recette correspondante sera inscrite au budget communal 2018 sous l'imputation 7461 code nature 321.

N°50-29032018 **TARIFS DE REPRODUCTION DES DOCUMENTS SUR LES PHOTOCOPIEURS EN LIBRE-SERVICE DANS LES MEDIATHEQUES ET A NEUILLY CAMPUS**

A l'unanimité,

DECIDE de fixer à 0,15 € le tarif de la copie A4 et A3 sur les copieurs en libre-service mis à disposition des adhérents et usagers de la Médiathèque et de Neuilly Campus.

DIT que les sommes collectées feront l'objet d'une régie de recettes instituée par la Ville pour cet objet. Les recettes correspondantes sont inscrites au budget communal sous l'imputation 758, code fonction 321.

N°51-29032018 **MEDIATHEQUE MUNICIPALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau règlement intérieur de la Médiathèque municipale annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 18 articles).

DECIDE de ne pas engager le recouvrement des documents perdus, abîmés ou non restitués lorsque le montant total de ce remboursement est inférieur à 5 €, suivant le seuil indiqué par le décret D.1611-1 prévu par l'article L.1611-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DIT que le nouveau règlement se substitue aux règlements antérieurs à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

N°52-29032018 **NEUILLY CAMPUS - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

A l'unanimité,

DECIDE d'adopter le nouveau règlement intérieur de Neuilly Campus annexé à la présente délibération (ce règlement comporte 15 articles).

DIT que le nouveau règlement se substitue au règlement antérieur à compter de la date à laquelle la délibération sera exécutoire.

N°53-29032018 DON D'UNE SCULPTURE DE L'ARTISTE IMPY PILAPIL A LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE

A l'unanimité,

ACCEPTE le don fait à la Ville d'une sculpture *Fern* de l'artiste Impy Pilapil.

APPROUVE les termes de la convention de don d'une sculpture à la Ville de Neuilly-sur-Seine ci-annexée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°54-29032018 APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET PARIS MATCH

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Neuilly-sur-Seine et Paris Match.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

N°55-29032018 ACTUALISATION DES TARIFS DE BILLETTERIE DE LA SAISON CULTURELLE 2018-2019 DU THEATRE DES SABLONS

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour l'accès au théâtre des Sablons dans le cadre de la saison culturelle 2018-2019 conformément aux tableaux annexés à la présente délibération.

DECIDE dans le cadre d'actions culturelles en partenariat avec le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, d'accepter le « Pass + Hauts-de-Seine » (ancien Pass culture 92) destiné aux collégiens sur la liste des spectacles labellisés « Pass + Hauts-de-Seine ».

DECIDE le maintien du tarif T.T.C. annexé à la présente délibération même si le taux de T.V.A. venait à changer en cours de saison.

DIT que les bénéficiaires du tarif réduit (sous réserve de présentation d'un justificatif) pour l'accès aux deux lieux, salle de spectacle et auditorium Sainte-Anne sont :

- les étudiants,
- les personnes de moins de 26 ans,
- les personnes à mobilité réduite,
- les demandeurs d'emploi et les bénéficiaires du RSA,
- les groupes d'adultes à partir de 10 personnes,
- les porteurs de cartes de famille nombreuse,
- les personnes de plus de 65 ans,
- les titulaires de la carte du Comité Culturel et Social de la Ville de Neuilly-sur-Seine,
- les comités d'entreprise.

DIT que les bénéficiaires des invitations et de la gratuité sont les suivants :

- les invités des sociétés de production et des intervenants (le nombre est fixé sur les contrats de cession),
- les journalistes de presse, radio et télévisions en partenariat avec la Ville et sur présentation d'une carte de presse,
- les invités de Monsieur le Maire,
- les accompagnateurs des communautés éducatives et des accueils de loisirs.

DIT que le produit des recettes correspondantes sera constaté au Budget Annexe Spectacle Vivant et Arts Visuels (Compte nature 7062).

N°56-29032018 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES STUDIOS DE LA MAISON DE LA MUSIQUE

A l'unanimité,

FIXE les tarifs de location à l'heure des studios de répétition de la Maison de la musique pour la saison 2018-2019 conformément au tableau annexé à la présente délibération.

DECIDE que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°57-29032018 ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE SPECTACLE ET LOCAUX ANNEXES - AUDITORIUM, SALLE D'EXPOSITION, SALLE DE SPECTACLE, BAR, SALLES D'ACTIVITE - THEATRE DES SABLONS, SIS 70 AVENUE DU ROULE

A l'unanimité,

FIXE les tarifs applicables pour la location d'espaces au théâtre des Sablons du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019 comme suit :

Salle de spectacle (quelles que soit la configuration demandée)	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none">- Utilisation partagée du hall verrier- Mise à disposition du vestiaire de 45 m²- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m²- Mise à disposition des loges- Eclairage général du lieu- Eclairage de service de la scène- Climatisation/chauffage- Nettoyage de base- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics- Sécurité incendie (matériel et personnel)- Un agent technique chargé du plateau et des équipements scéniques (hors son, lumière et vidéo)	7 729 €	10 489 €

Salle d'exposition	Tarif HT journalier (8h30/18h)	Tarif HT journalier (8h30/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none">- Utilisation partagée du hall verrier- Mise à disposition du vestiaire de 45 m²- Mise à disposition de l'office traiteur de 50 m²- Eclairage général du lieu- Climatisation/chauffage- Nettoyage de base- Entretien des sanitaires sur site sur l'amplitude de présence des publics- Sécurité incendie (matériel et personnel)- Un agent technique polyvalent	4 416 €	6 624 €

Auditorium Sainte-Anne	Tarif HT horaire (8h30/18h)	Tarif HT horaire (18h/minuit)
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du vestiaire de 20 m² - Mise à disposition des loges afférentes - Mise à disposition d'un piano - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent 	166 €	221 €

Bar-restaurant	Tarif HT forfaitaire (par tranche de trois heures insécables)	Tarif HT Heure supplémentaire en continuité
Prestations incluses : <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation partagée du hall verrier - Mise à disposition du mobilier de 80 places assises - Mise à disposition du comptoir hors réfrigérateur et réserves - Mise à disposition du vestiaire de 45 m² - Eclairage général du lieu - Climatisation/chauffage - Nettoyage de base - Sécurité incendie (matériel et personnel) - Un agent technique polyvalent. 	662 €	166 €

Salles d'activité 3^{ème} étage	Tarif HT forfait de trois heures de 8h30 à 21h
Prestations incluses : Eclairage général du lieu, climatisation/chauffage, nettoyage de base, sécurité/incendie (matériel et personnel)	
Salle de répétition de 57 m ²	254 €
Salle d'activité de 170 m ²	773 €
Salle d'activité de 85 m ²	386 €

Pour la salle de spectacle et la salle d'exposition, il vous est proposé d'adopter le principe d'un tarif de montage ou de démontage par tranche de 4 heures insécables, adossées au jour de location et qui sera calculé sur la base de 50 % du tarif de location à la journée de 8h30/18h.

Montage/démontage	Tarif HT pour quatre heures insécables
Salle de spectacle	3 864 €
Salle d'exposition	2 208 €

Pour ces mêmes lieux, en cas de dépassement des horaires prédéfinis, il vous est également proposé d'adopter le principe d'un tarif fixant le coût de l'heure supplémentaire à 10 % du tarif de la journée considérée.

Heure supplémentaire	Tarif HT sur la journée de 8h30/18h	Tarif HT sur la journée de 8h30/minuit
Salle de spectacle	773 €	1 049 €
Salle d'exposition	442 €	662 €

Un tarif dégressif à partir de deux journées consécutives de location sera appliqué au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2	3	4	5
Coefficient multiplicateur	1,85	2,6	3,5	4,1

DIT que ces tarifs restent inchangés quels que soient les jours considérés (en semaine, le weekend ou les jours fériés).

DIT que les prestations complémentaires en matériels, son, lumière, vidéo, tables, ainsi que la mise à disposition d'agents techniques afférents à l'événement seront à la charge exclusive du tiers demandeur.

DIT que la mise à disposition des équipements du théâtre des Sablons est exclusivement réservée aux tiers dotés de la personnalité juridique morale.

DIT que sont appliqués à l'ensemble des bâtiments les conditions générales de vente ainsi que règlement intérieur du théâtre des Sablons validé par le conseil municipal du 25 juin 2015.

DIT que le produit des locations sera constaté au compte 7083 du budget annexe « Spectacle vivant et Arts visuels ».

N°58-29032018 MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES - REVALORISATION DES TARIFS A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2018

A l'unanimité,

FIXE comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2018, les nouveaux tarifs de mise à disposition de chaque salle, à savoir :

Espace de Loisirs LE 167 *					
Salle de spectacle					
Tarifs du lundi au vendredi					
de 9h à 17h30 (tarifs de base)		de 9h à 23h		Forfait	
H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1 750,00 €	2 100,00 €	2 625,00 €	3 150,00 €	1 312,50 €	1 575,00 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 23h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée les samedis et dimanches de 9h à 23h. Salle fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Espace de Loisirs LE 167 *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
Foyer-bar	174,00 €	208,80 €	174,00 €	208,80 €	217,50 €	261,00 €

Salle de musique	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
Salle d'exposition	174,00 €	208,80 €	174,00 €	208,80 €	217,50 €	261,00 €
Salle de réunion	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €

* salles ouvertes du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 14h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le samedi après-midi ainsi que le dimanche pour les besoins d'un spectacle organisé dans la grande salle. Salles fermées les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Salle Sainte Isabelle *						
salle	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
salle polyvalente	342,00 €	410,40 €	342,00 €	410,40 €	427,50 €	513,00 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 12h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le samedi après-midi ainsi que le dimanche. Salle fermée les jours fériés et les mois de juillet et août.

Salles d'enseignement des Gravieres *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
3	68,00 €	81,60 €	68,00 €	81,60 €	85,00 €	102,00 €
4	120,00 €	144,00 €	120,00 €	144,00 €	150,00 €	180,00 €
5	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
6/7	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
8/9	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
10	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
11	68,00 €	81,60 €	68,00 €	81,60 €	85,00 €	102,00 €
12	68,00 €	81,60 €	68,00 €	81,60 €	85,00 €	102,00 €

* salles ouvertes du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 20h ainsi que le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h. A titre exceptionnel les salles peuvent être occupées le dimanche. En juillet les salles sont fermées à partir de 17h30, et fermées le samedi. Bâtiment fermé les jours fériés et au mois d'août.

Salle des Impressionnistes *						
salle	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
	342,00 €	410,40 €	342,00 €	410,40 €	427,50 €	513,00 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, ainsi que le samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30. A titre exceptionnel la salle peut être occupée le dimanche. Salle fermée les jours fériés.

Maison des Associations *						
salles	Tarifs du lundi au vendredi					
	de 9h à 12h30 (tarifs de base)		de 13h30 à 17h30		de 17h30 à 21h45	
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
	A	342,00 €	410,40 €	342,00 €	410,40 €	427,50 €
B	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
C	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
D	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €
E	84,00 €	100,80 €	84,00 €	100,80 €	105,00 €	126,00 €

* salles ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 21h45, le samedi de 9h à 12h30. En juillet et août les salles sont fermées le samedi et en semaine à partir de 17h30. Salles fermées les jours fériés.

Théâtre Le Village * Salle de spectacle					
Tarifs du lundi au vendredi					
de 9h à 17h30 (tarifs de base)		de 9h à 23h		Forfait	
H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.
1 087,50 €	1 305,00 €	1 631,25 €	1 957,50 €	815,63 €	978,75 €

* salle ouverte du lundi au vendredi de 9h à 23h. A titre exceptionnel la salle peut être occupée les samedis et dimanches de 9h à 23h. Salle fermée les jours fériés et pendant les vacances scolaires.

Hôtel Arturo Lopez *

La salle des Coquillages et les salles de réception sont proposées à la location au forfait de trois heures insécables ou au forfait journée de 9h à 18h. La tisanière et le petit salon de piano sont proposés à la location en complément de la location de la salle des Coquillages ou des salles de réception.

Un tarif dégressif sera appliqué à partir de deux journées consécutives de location au tarif de base comme suit :

Nombre de jours	2		3		4		5	
Coefficient multiplicateur	1,85		2,6		3,5		4,1	
	Forfait 3 heures		Forfait journée 9h-18h		Heure supplémentaire			
	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.	H.T.	T.T.C.		
Salle des Coquillages	306,25 €	367,50 €	918,33 €	1 102,00 €	81,67 €	98,00 €		
Salles de réception	306,25 €	367,50 €	918,33 €	1 102,00 €	81,67 €	98,00 €		
Tisanière	55,83 €	67,00 €	165,83 €	199,00 €	10,83 €	13,00 €		
Petit salon Piano	55,83 €	67,00 €	165,83 €	199,00 €	10,83 €	13,00 €		

*Ouverture à titre exceptionnel, en fonction de la disponibilité des salles

DECIDE

pour les salles de spectacles :

- que les tarifs de base seront majorés de 50% pour l'occupation des salles dites « à la journée » de 9h à 23h ;
- qu'un tarif appelé « forfait » correspondant à 50% du tarif « à la journée » pourra être appliqué aux personnes physiques ou morales, domiciliées ou non à Neuilly-sur-Seine, qui justifient d'une situation particulière tenant à l'objet de la manifestation organisée dans la salle (par exemple une manifestation à but caritatif) ou proposant une représentation publique avec billetterie ;
- que les tarifs seront majorés de 25% pour toute occupation le samedi, et de 50% pour toute occupation le dimanche.

DECIDE

pour les autres salles municipales (excepté l'hôtel Arturo Lopez) :

- que les tarifs seront majorés de 25% pour toute occupation le samedi et de 50% le dimanche (sous réserve des jours d'ouverture des salles) ;
- que les tarifs seront majorés de 25% pour toute occupation après 17h30.

AUTORISE

Monsieur le Maire à accorder une mise à disposition des salles de spectacle, dans les conditions tarifaires suivantes :

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens, justifiant d'un intérêt public local et occupant les salles du lundi au samedi ;

- Gratuité : pour les associations à but non lucratif dont le siège social est officiellement à Neuilly-sur-Seine depuis plus d'une année (déclaration en Préfecture et parution au Journal Officiel), dont une majorité des membres ou des bénéficiaires sont Neuilléens et justifiant d'un intérêt public local ;
- Payant : pour toutes les autres demandes.

DECIDE qu'une association pourra bénéficier de la salle polyvalente de la paroisse Bienheureuse Isabelle à titre gratuit à condition toutefois d'avoir son siège à Neuilly-sur-Seine depuis au moins une année, d'avoir fourni leurs statuts mis à jour, un bilan d'activité ainsi qu'un bilan financier, le procès-verbal de leur dernière assemblée générale, ainsi qu'une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les locaux occupés.

DECIDE que la redevance est payable d'avance.

DECIDE que la redevance reste acquise à la Ville en cas d'annulation parvenant moins de quinze jours avant la date de l'évènement et que toute plage horaire commencée est due en totalité.

DIT que les tarifs fixés seront assujettis à une TVA au taux en vigueur et qu'il sera mis à jour en fonction des dispositions législatives.

DIT que le produit des redevances sera constaté au compte 7083 du budget communal.

N°60-29032018 CENTRE AQUATIQUE - CREATION ET AMENAGEMENT DES TARIFS

A l'unanimité,

FIXE comme suit les nouveaux tarifs du centre aquatique :

1 – Espace bassins (tous bassins, solariums)

1.1 Accès bassins :

BASSINS			
Formules	TARIFS 2018		
	Résidents		Tarifs non-résidents
	Pleins tarifs	Tarifs réduits	
Entrée unitaire	5,30 €	4,30 €	6,40 €
Entrée après 19h	4,80 €	3,90 €	5,70 €
Groupe de 10 personnes et + (par personne) valable uniquement pour les centres de loisirs, associations, clubs, écoles.	5,10 €	5,10 €	5,10 €
Carte 20 heures décomptées à la minute valable 1 an	52,50 €	42,00 €	63,00 €
Badge adhérent (pour les abonnements)	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Abonnement 12 entrées valable 1 an	55,00 €	45,00 €	66,00 €
Abonnement trimestriel	100,00 €	80,00€	120,00€

Abonnement annuel	300,00 €	240,00 €	360,00 €
Entrée unitaire été	6,40 €	5,10 €	9,00 €
Brevet de natation	3,00 €	3,00 €	3,00 €
Formule	Abonnés	Non-abonnés	
Entrée évènement	12,00 €	16,00 €	

1.2 Inscriptions aux activités aquatiques et forme :

ACTIVITES AQUATIQUES ET FORME		
Formules	TARIFS 2018	
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
Entrée unitaire activités Aquaforme	13,50 €	15,00 €
Badge adhérent (pour les abonnements)	3,00 €	3,00 €
Abonnement annuel aquagym, 1 séance/semaine 45 minutes	270,00 €	300,00 €
Abonnement annuel aqua vélo, 1 séance/semaine 30 minutes	270,00 €	300,00 €
Carte 12 activités Aquaforme	135 €	150 €
Location individuelle aqua vélo 30 minutes	4,00 €	4,00 €
Stage de 2 heures minimum Aquaforme	20,00 €	25,00 €

1.3 Location de lignes d'eau ou de bassin :

Location de lignes d'eau et bassin	TARIFS 2018
Etablissements scolaires publics et privés	
Location de 3 lignes d'eau pendant 45 minutes et pour une classe de 30 élèves	63,00 €
Associations sportives de Neuilly	
Location d'une ligne d'eau pendant 45 minutes	26,70 €
Groupes non associatifs	
Location d'une ligne d'eau pendant 45 minutes avec l'enseignement d'un M.N.S.	37,50 €
Maitres-nageurs du centre aquatique	
Mise à disposition annuelle d'une ligne d'eau pour la dispense de cours particuliers de natation dans le cadre de la convention conclue entre la Ville et le maître-nageur	110,00 €

2. Espace forme :

ESPACE FORME		
Formules	TARIFS 2018	
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
Entrée unitaire	17,45 €	19,20 €
Entrée tarif réduit	15,75 €	17,35 €
Entrée entre 14h et 17h	15,75 €	17,35 €
Badge adhérent (pour les abonnements)	3,00 €	3,00 €
Carte 12 entrées, valable 1 an	168,00 €	201,60 €
Carte 20 heures décomptées à la minute, valable 1 an	199,00 €	219,00 €
Abonnement trimestriel	199,00 €	219,00 €
Abonnement annuel	499,00 €	549,00 €

2.1 Accès espace détente (hammams, saunas et jacuzzi) :

ESPACE DETENTE			
Formules	TARIF 2018		
	Tarifs pour les abonnés bassins ou entrée unitaire bassins	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
Espace détente	5,00 €	8,00 €	12,00 €

3 Espaces bassins et forme :

ESPACES BASSINS ET FORME		
Formules	TARIF 2018	
	Tarifs résidents	Tarifs non-résidents
Abonnement Pass Aquaforme	599,00 €	649,00 €

DIT que le tarif pour la création de l'abonnement annuel espaces bassins et forme, dénommé « Pass Aquaforme » est créé.

DIT que la carte de 12 séances d'activités aquatiques et/ou forme devient la carte de 12 activités Aquaforme.

DIT que l'activité QI GONG devient une activité Aquaforme.

- DIT** que le tarif actuel de l'accès à l'espace détente de l'espace forme est appliqué aux seuls abonnés bassins et usagers s'étant acquittés d'une entrée unitaire bassins.
- DIT** que le tarif pour l'accès à l'espace détente de l'espace forme pour les résidents et non-résidents est modifié.
- DIT** que le tarif pour la délivrance du brevet de natation est créé.
- DIT** que le tarif pour les événements au centre aquatique est créé.
- RAPPELLE** que peuvent bénéficier des tarifs réduits sur présentation d'un justificatif les personnes résidentes suivantes :
- Membres d'une famille nombreuse (3 enfants et plus à charge) ;
 - Ecoliers, collégiens, lycéens et étudiants de moins de 26 ans ;
 - Adultes de plus de 65 ans ;
 - Demandeurs d'emploi ;
 - Bénéficiaires du RSA ;
 - Personnes en situation de handicap y compris non résidentes.
- FIXE** au lundi 30 avril 2018 la prise d'effet de ces nouveaux tarifs.
- DIT** que les recettes correspondantes seront constatées au compte 70-632 fonction 413 du budget communal.
- DIT** que les tarifs de l'espace forme sont présentés TTC et intègrent la TVA selon le taux en vigueur.
- DIT** que les dispositions adoptées lors des précédentes séances du Conseil Municipal, non modifiées par la présente délibération, restent applicables.

N°61-29032018 **PARTICIPATION DE LA VILLE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIVES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION
POUR L'ANNEE 2018 - FIXATION DU MONTANT DE LA CONTRIBUTION DE LA
VILLE ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE CETTE PARTICIPATION**

A l'unanimité,

- MAINTIENT** le montant de la participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association à 1 167 € / élève / an pour l'année 2018.
- DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat est exclusive de toute autre participation régulière à ces établissements.
- DIT** que la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat ne sera versée que pour les seuls élèves domiciliés à Neuilly-sur-Seine. Chaque établissement devra justifier la domiciliation des élèves pour lesquels il demandera la participation de la commune.
- DIT** que les effectifs pris en compte pour la participation de la commune aux frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association au titre de l'exercice 2018 seront ceux déclarés par les établissements à la rentrée scolaire 2017.
- FIXE** ainsi qu'il suit la participation de la Ville de Neuilly-sur-Seine au titre des frais de fonctionnement des établissements privés sous contrat d'association payables sur l'exercice budgétaire 2018 comme suit :

Ecole Saint-Pierre–Saint-Jean	1 167 € x 89 = 103 863 €
Ecole Sainte-Croix	1 167 € x 427 = 498 309 €
Ecole Saint-Dominique	1 167 € x 602 = 702 534 €
Ecole Sainte-Marie	1 167 € x 103 = 120 201 €
TOTAL	1 167 € x 1 231 = 1 424 907 €

IMPUTE la dépense correspondante au compte nature 6574, fonction 212 du budget principal de la Ville 2018.

N°62-29032018 SEJOURS DE VACANCES ETE 2018 - FIXATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES

A l'unanimité,

DIT que les séjours de vacances pour l'été 2018 seront facturés aux familles en fonction des quotients familiaux selon le barème suivant :

	Tranches de quotients familiaux
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

DIT que les participations aux dépenses des séjours de vacances demandées aux familles seront les suivantes :

	Tranches de quotients familiaux	Taux de participation des familles
1	Moins de 255 €	10 %
2	De 255 € à moins de 522 €	20 %
3	De 522 € à moins de 745 €	30 %
4	De 745 € à moins de 1 000 €	50 %
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	70 %
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	80 %
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	90 %
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	95 %
9	Plus de 10 000 €	95 %

DIT que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine, les participations demandées aux familles s'élèveront à 100 % du prix réel du séjour.

DIT que les enfants confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance à la Maison d'Enfants Quenessen située 79 bis, rue de Villiers, et à la fondation Paul Parquet, située 42, boulevard Paul-Emile Victor, il sera appliqué le tarif minimum correspondant au séjour concerné.

La Maison d'Enfants Quenessen, établissement à caractère social est gérée par l'association Essor, association régie par la loi de 1901. Elle reçoit des enfants de 3 à 14 ans qui lui sont confiés soit dans le cadre d'une décision judiciaire, soit d'une décision administrative.

La Fondation Paul Parquet accueille des enfants de la naissance à l'âge de 6 ans qui lui sont confiés par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de la région, ainsi que des enfants souffrant de pathologies chroniques et nécessitant une surveillance médicale permanente.

DIT que lorsqu'une famille inscrit plusieurs de ses enfants à un séjour de vacances, il sera appliqué pour l'ensemble des enfants le tarif situé immédiatement en dessous de celui qu'aurait dû se voir appliquer cette famille au vu de son quotient familial.

DIT qu'une famille qui n'a pas encore réglé sa participation et qui se désiste après communication de la liste d'inscrits à l'organisme prestataire, devra régler une partie du montant qui lui a été facturé initialement dans les conditions suivantes :

- désistement entre 20 et 16 jours francs avant le jour du départ : 20 % du montant du séjour ;
- désistement entre 15 et 4 jours francs avant le jour du départ : 30 % du montant du séjour ;
- désistement 3 jours francs avant le jour du départ : 40 % du montant du séjour.

DIT que ces tarifs sont applicables pour les séjours retenus pour les vacances d'été 2018.

DIT que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville au code nature 7067-423.

N°63-29032018 **ACTIVITES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - FIXATION DES TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT, ACCUEILS DU SOIR MATERNELS ET ÉLÉMENTAIRES, ÉTUDES DIRIGÉES, ATELIERS SPORTIFS ET CULTURELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019**

A l'unanimité,

MAINTIENT la grille de quotient familial suivante :

Tranches de quotient familial	
1	Moins de 255 €
2	De 255 € à moins de 522 €
3	De 522 € à moins de 745 €
4	De 745 € à moins de 1000 €
5	De 1000 € à moins de 2000 €
6	De 2000 € à moins de 3000 €
7	De 3000 € à moins de 5000 €
8	De 5000 € à moins de 10 000 €
9	Plus de 10 000 €

- MAINTIENT** le mode de calcul actuel du quotient familial, à partir du dernier avis d'imposition de la famille :
 QF = ensemble des ressources déclarées par la famille / nombre de personnes vivant dans le foyer.
 Pour les foyers monoparentaux, une part supplémentaire est comptée. Pour exemple, un foyer composé d'un parent seul avec deux enfants se voit attribuer 4 parts.
Ressources déclarées : salaires, revenus de capitaux, revenus fonciers, allocations CAF, pension perçue, pension perçue, bénéfiques industriels et commerciaux.
Revenus déduits de l'ensemble des ressources déclarées : emplois à domicile, frais de garde d'enfants, pension versée.
- FIXE** ainsi que présenté dans l'annexe jointe les tarifs applicables à compter de la rentrée scolaire 2018.
- DIT** que les tarifs dits « exceptionnels » sont appliqués lorsque :
- les familles ont besoin, pour faire face à une urgence ou à un problème, d'inscrire leur enfant très ponctuellement dans les accueils du soir, accueils de loisirs ou à l'étude,
 - en cas de difficultés imprévisibles rencontrées par des parents, il est nécessaire d'accueillir de façon inopinée leurs enfants.
- DIT** que pour les enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine il sera appliqué la grille des quotients familiaux, majorée de 20 %.
- DIT** que l'accueil du soir en élémentaire (contrairement à celui organisé en maternelle), ne peut être choisi seul mais est obligatoirement assorti d'une inscription à l'étude dirigée ou à un atelier sportif ou culturel, les animateurs présents dans les écoles prenant les enfants en charge à partir de 18h au sortir de ces activités périscolaires.
- DIT** que les recettes seront inscrites en section de fonctionnement du budget de la Ville de l'exercice 2018 au code nature 7067 – fonctions 421 et 422.
- DIT** L'ensemble de ce nouveau dispositif de tarification fera l'objet d'une communication spécifique auprès des familles.

N°64-29032018 RESTAURATION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE - FIXATION DES TARIFS DES REPAS SERVIS DANS LES ECOLES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS ET ELEMENTAIRES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2018-2019

A l'unanimité,

FIXE les tarifs des repas servis dans les écoles publiques et les accueils de loisirs élémentaires et maternels de Neuilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2018-2019 de la manière suivante :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs
1	Moins de 255 €	1,28 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,89 €
3	De 522 € à moins de 745 €	4,33 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	5,28 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	6,23 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	6,33 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	6,41 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	6,71 €
9	Plus de 10 000 €	7,02 €

- Repas exceptionnels et repas enfants non domiciliés à Neuilly-sur-Seine : 7,68 €/repas
- Repas adultes : 4,80 €/ repas

MAINTIENT

la mesure de politique tarifaire en faveur des familles nombreuses neuilléennes, c'est-à-dire ayant trois enfants ou plus et confirme, ainsi qu'il suit les conditions d'admission que doivent remplir les familles :

- Résider à Neuilly-sur-Seine ;
- Avoir trois enfants au moins effectivement à charge ;
- Avoir trois enfants au moins inscrits au restaurant scolaire d'une école ou d'un accueil de loisirs maternels ou élémentaires publics de Neuilly-sur-Seine.

Les familles devront justifier de leur situation en adressant au service instructeur, à savoir la Direction de l'Enfance en Mairie :

- un justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- le justificatif d'activité professionnelle des deux parents (copie des 3 derniers bulletins de salaire ou tout autre justificatif d'emploi) ;
- le dernier avis d'imposition ;
- le relevé de prestations CAF ;
- l'attestation d'assurance de responsabilité civile.

DIT

que pour les familles nombreuses il sera appliqué un abattement de 30 % pour le 3^{ème} enfant et, le cas échéant, les suivants sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les familles nombreuses à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs familles nombreuses
1	Moins de 255 €	0,90 €
2	De 255 € à moins de 522 €	2,02 €
3	De 522 € à moins de 745 €	3,03 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,70 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,36 €
6	De 2 000 € à moins de 3 000 €	4,43 €
7	De 3 000 € à moins de 5 000 €	4,49 €
8	De 5 000 € à moins de 10 000 €	4,70 €
9	Plus de 10 000 €	4,91 €

DIT

que pour les enfants déjeunant au restaurant scolaire dans le cadre d'un projet d'accueil individualisé à la restauration scolaire, c'est-à-dire des enfants présentant des allergies graves qui ne consomment pas le repas SOGERES mais le repas confectionné par leurs familles, sera appliqué un abattement de 35 % sur le tarif qui aurait dû être appliqué au vu des ressources de la famille.

FIXE

la grille tarifaire pour les projets d'accueil individualisé, à compter de la rentrée scolaire 2018-2019 comme suit :

	Tranches de quotients familiaux	Tarifs PAI
1	Moins de 255 €	0,83 €
2	De 255 € à moins de 522 €	1,88 €
3	De 522 € à moins de 745 €	2,81 €
4	De 745 € à moins de 1 000 €	3,43 €
5	De 1 000 € à moins de 2 000 €	4,05 €

N°68-29032018 **APPROBATION ET AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-SEINE ET LA PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'UN DISPOSITIF DE RECUEIL MOBILE POUR LES DEMANDES DE TITRES D'IDENTITÉ**

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention relative à la mise à disposition d'un dispositif de recueil mobile pour les demandes de titre d'identité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et la Préfecture des Hauts-de-Seine.

N°69-29032018 **TRAVAUX DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX AU COURS DE L'ANNEE 2017**

PREND ACTE des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2017.

N°70-29032018 **FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES, DU PARITARISME NUMERIQUE ET DES REGLES D'ADOPTION DES AVIS DU COMITE TECHNIQUE ET DU CHSCT DE LA VILLE DE NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

DECIDE de fixer le nombre des membres du Comité Technique et du CHSCT pour chacune de ces instances, à parité, à :

- 8 représentants titulaires du personnel et 8 représentants suppléants du personnel,
- 8 représentants titulaires de la Collectivité et 8 représentants suppléants de la Collectivité et de l'établissement.

DIT que le Comité Technique et le CHSCT sont compétents pour les agents de la Commune et du CCAS.

DECIDE de recueillir de l'avis des représentants de la collectivité au Comité Technique et au CHSCT.

N°71-29032018 **INSTAURATION DU JOUR DE CARENCE ET MODIFICATION DES MODALITES DE RETENUE DU REGIME INDEMNITAIRE**

Avec le vote CONTRE de Mme Marie BRANNENS,
A la majorité,

Comme précédemment le nouveau régime indemnitaire sera suspendu :

- par jour d'absence pour maladie ordinaire (hors hospitalisation et arrêt post-opératoire, grossesse pathologique dans la limite de 2 semaines et couches pathologiques dans la limite de 4 semaines) ;
- par jour d'absence pour accident de trajet ;
- par jour d'absence pour accident de service à l'exception de toute absence résultant :
- de menaces, violences, voies de fait, perpétrées par un usager du service ou un tiers à l'occasion des fonctions de l'agent ou en raison de ses fonctions ;

- de toute situation traumatisante à laquelle serait confronté l'agent à l'occasion de ses fonctions du moment qu'elle n'est pas provoquée par négligence ou imprudence de ce dernier.

dans les conditions suivantes :

- retenue de 1/60^{ème} du régime indemnitaire par jour d'absence du 1^{er} au 3^{ème} jour inclus par année civile hors jour de carence ;
- puis retenue de 1/30^{ème} du régime indemnitaire par jour d'absence du 4^{ème} au 30^{ème} jour inclus par année civile hors jour de carence ;
- pour les arrêts d'une durée supérieure à 30 jours en continu et justifiés après contrôle médical, retenue de 1/60^{ème} du régime indemnitaire par jour d'absence à partir du 31^{ème} jour inclus par année civile ;
- la retenue de 1/60^{ème} à partir du 31^{ème} jour ne s'applique pas pour des arrêts discontinus et pour des arrêts non justifiés après contrôle médical (dans ce cas, la retenue de 1/30^{ème} sera appliquée).

DECIDE d'instaurer les nouvelles modalités de retenue du régime indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2018, date d'entrée en vigueur du jour de carence.

N°72-29032018 **INFORMATION SUR LE RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE TERRITORIAL**

A l'unanimité,

DECIDE qu'à compter du 1^{er} mars 2018, la Ville de Neuilly-sur-Seine renouvelle la mise à disposition au Groupement d'Intérêt Public " Maison de l'Emploi, de la Formation et des Entreprises Rives de Seine ", organisme à but non lucratif dont les activités favorisent et complètent l'action des services locaux, un fonctionnaire territorial documentaliste chargé de communication, pour une durée de 3 ans.

N°73-29032018 **LISTE ANNUELLE DES BENEFICIAIRES D'UN VEHICULE DE FONCTION OU D'UN VEHICULE DE SERVICE**

A l'unanimité,

DECIDE qu'un véhicule de service est attribué à Monsieur le Maire et qu'il pourra l'utiliser pour ses trajets domicile/lieu de représentation/mairie.

DECIDE qu'un véhicule de fonction peut être mis à disposition, en tant que de besoin, de manière permanente et exclusive pour nécessité absolue de service aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur Général des Services,
- Directeur Général Délégué,
- Directeur Général Adjoint des Services.

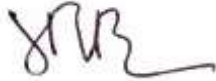
DECIDE qu'un véhicule de service est attribué, en tant que de besoin, aux titulaires des fonctions suivantes :

- Directeur Adjoint de Cabinet,
- Directeur des Bâtiments,
- Directeur des Sports,
- Directeur de la Culture et du Patrimoine,
- Directeur de l'Aménagement Urbain et de l'Habitat,
- Directeur des Systèmes d'Information, ainsi que tout agent de la Direction des Systèmes d'Information, le même véhicule servant aux agents de la Direction des Systèmes d'Information le week-end,

et que l'usage exclusivement professionnel des véhicules est étendu pour tous ces agents, au trajet aller-retour « domicile – travail ».

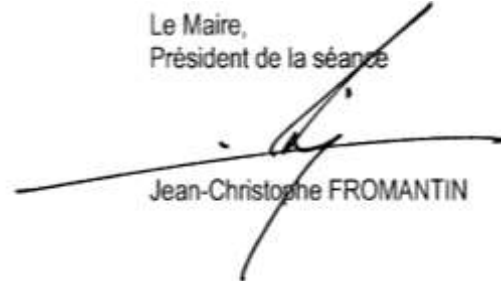
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h37.

Le secrétaire de séance



Jean de ROQUETTE-BUISSON

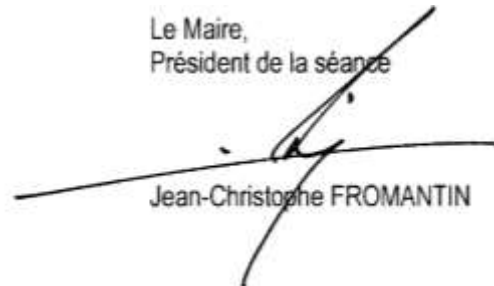
Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte rendu a été effectué le 6 avril 2018

Le Maire,
Président de la séance



Jean-Christophe FROMANTIN